

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 20
Ayant pris part au vote
(vote public) : 22
o Pour : 22
o Contre : 0
o Abstention : 0
o Blanc : 0
o Nul : 0

Date de convocation :
Le 6 février 2024

Date d'affichage :
Le 6 février 2024

DELIBERATION N° :
DC/2024-02-12/10

OBJET DE LA SEANCE :
Personnel

Créations de postes

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Riotord (salle polyvalente),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Guy PEYRARD)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, GOUY Pascal, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, POINAS Jean-Michel, et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS J.-M.
Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. le Président rappelle l'arrêté du Président n° AP/2022-08-30/01 en date du 30 août 2022 qui arrête les lignes directrices de gestion (LDG) de la collectivité. Il précise que l'objet d'établir des lignes directrices de gestion est de fixer une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la collectivité d'une part, ainsi que les orientations générales de promotion et de valorisation des parcours professionnels notamment dans le cadre des avancements de grade, promotion interne et nomination par concours.

De plus, considérant la délibération en date du 18 février 2008 fixant à 100 % le ration pour tous les avancements de grade,

Il indique de ce fait que dans le cadre des avancements de grade proposés par le Centre de Gestion 43 au tableau annuel 2024, il y a lieu de créer les postes suivants et ce conformément aux lignes directrices de gestion établies :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet de 35 heures/semaine et ce à compter du 1^{er} avril 2024,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet de 35 heures/semaine et à ce à compter du 1^{er} juillet 2024.

AR Prefecture

043-244300307-20240212-DC2024021210-DE
Reçu le 22/02/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2024 sur un temps de travail complet de 35 heures par semaine,
- décide la création d'un poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2024 sur un temps de travail complet de 35 heures par semaine,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Guy PEYRARD
Secrétaire de séance,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20240212-DC2024021210-DE
Reçu le 22/02/2024